

Commission Climat pour la Région du Sahel



5^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS

29 novembre 2022

RAPPORT FINAL

1. Le 29 novembre 2022, s'est tenue en format virtuel cinquième (5^{ème}) Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), sous la présidence de **Mme Garama Saratou Rabiou Inoussa**, Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification de la République du Niger, Présidente de la Réunion Ministérielle.

2. Ont pris part à cette Réunion :

2.1. Les Ministres des Etats membres de la CCRS :

- Pour le **Burkina Faso**, M. Augustin Kaboré, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Pour la **République du Cameroun**, M. Pierre Hélé, Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
- Pour la **République de la Côte d'Ivoire**, M. Assi Jean Luc, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Pour la **République de la Gambie**, Madame John Rohey, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Pour la **République Islamique de la Mauritanie**, Mme Lalya Kamara, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Pour la **République du Niger**, Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa, Ministre de l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification ;
- Pour la **République Fédérale du Nigéria**, M. Abdullahi Mohammed Hassan, Ministre Fédéral de l'Environnement ;
- Pour la **République du Tchad**, M. Mahamat Abdelkerim Hanno, Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable.

2.2. Les Représentants des Ministres des Etats membres suivants :

- Pour la **République du Bénin**, M. Martin AÏNA ;
- Pour la **République du Cape Verde**, M. Alexandre Nevsky Rodrigues ;
- Pour la **République de Djibouti**, M. Houssein Rirache Robleh ;
- Pour la **République de la Guinée**, M. Karim Samoura ;
- Pour la **République du Mali**, M. Ba Allassane.
- Pour la **République du Soudan**, Mme Dalal Elhaj Ebrahim Mohammed ;

3. Etaient absents les Etats membres suivants :

- République du Sénégal,
- Etat d'Erythrée
- République Fédérale d'Ethiopie

4. La cérémonie d'ouverture

Elle a commencé par l'allocution de bienvenue de Mme Garama Saratou Rabiou Inoussa, Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification de la République du Niger. La présidente de la Réunion Ministérielle a saisi cette occasion pour faire part des éléments de cadrage relative à la tenue de la Réunion. Elle a présenté par ailleurs ses vives félicitations à l'endroit de ses homologues du Burkina Faso, de la Guinée et du Tchad pour leurs récentes nominations à la tête des départements ministériels en charge de l'environnement de leurs pays respectifs.

5. Travaux

Les travaux ont commencé par l'adoption de l'agenda. Par la suite, la présidente de la Réunion Ministérielle a rappelé les principaux points ayant déjà fait l'objet d'examen et d'adoption par la 4^{ème} Réunion Ministérielle. Elle a rappelé les principaux points qui n'ont pas pu être validés lors de la 4^{ème} Réunion Ministérielle tenue à Niamey en présentiel, le 20 octobre dernier, relatif au protocole additionnel instituant la CCRS et au règlement intérieur de la Réunion Ministérielle et dont leur adoption a été faite sous réserve de la prise en compte des observations et amendements apportés par cette dernière instance.

Les cinq (5) résolutions adoptées sous réserve de la prise en compte des amendements formulés par la 4^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS sont les suivantes :

- RESOLUTION N°01/CCRS/RM.04/22 Portant adoption du Règlement Intérieur de la Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) ;
- RESOLUTION N°02/CCRS/RM.04/22 Portant adoption du texte relatif à l'organisation et au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel ;

- RESOLUTION N°03/CCRS/RM.04/22 Portant adoption du traitement salarial, des indemnités et des avantages du Secrétaire Exécutif et du Secrétaire Exécutif Adjoint de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) ;
- RESOLUTION N°04/CCRS/RM.04/22 Portant adoption du statut du personnel du Secrétariat Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS), ainsi que la grille salariale et les indemnités du personnel ;
- RESOLUTION N°05/CCRS/RM.04/22 Portant adoption de la Déclaration de la 4ème Réunion Ministérielle de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS).

Les cinq (5) recommandations formulées à l'attention de la 2ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CCRS sont les suivantes :

- RECOMMANDATION N°01/CCRS/RM.04/22 Portant adoption du projet de protocole additionnel instituant la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) ;
- RECOMMANDATION N°02/CCRS/RM.04/22 Portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) ;
- RECOMMANDATION N°03/CCRS/RM.04/22 Relative à la mise en place d'un Panel des Chefs d'Etat, en appui au Président de la Commission, dans le cadre du renforcement du plaidoyer relatif à l'opérationnalisation de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) ;
- RECOMMANDATION N°04/CCRS/RM.04/22 Relative à la désignation d'ambassadeurs de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) ;
- RECOMMANDATION N°05/CCRS/RM.04/22 Relative à la tenue de la 2ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG).

Tous les amendements formulés par la 4ème Réunion Ministérielle de la CCRS ont été apportés dans les documents adoptés. Les versions finalisées de ces documents ont été transmises à tous les pays membres en prélude à cette 5ème Réunion Ministérielle de la CCRS et ce, afin de leur permettre de procéder à la vérification de la prise en compte des amendements.

Pour rappel, ces principaux amendements sont les suivants :

- Sur le protocole additionnel :
 - o Recommander à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CCRS de rendre tournante la présidence de la Commission Climat pour la Région du Sahel ;
 - o Equilibrer les différentes zones de la région du Sahel ;
 - o Créer un poste de Secrétaire Exécutif Adjoint pour la Commission Climat pour la Région du Sahel ;
 - o Introduire dans le document la notion d'Etats observateurs en plus des « Etats membres » et des « Etats associés » ;
 - o Ajouter la participation à la Réunion Ministérielle des « Etats associés », des « Etats observateurs » et des partenaires ;
 - o Ajouter la définition de : « Etat Africain Sahélien ».

- Règlement Intérieur
 - o Prévoir les questions de perte de droit de vote et/ou de titre d'Etat membre ;
 - o Prévoir les modalités de prise de parole notamment les motions.

- Revoir la gouvernance du Fonds Climat Sahel en retirant la Présidence du Conseil d'Administration au Secrétaire Exécutif de la Commission Climat pour la Région du Sahel.

Après l'introduction des résultats des travaux de la 4^{ème} Réunion Ministérielle, il s'en est suivi l'examen et l'adoption des différents documents objets de la 5^{ème} Réunion Ministérielle. Les travaux ont aussi permis la mise en place du nouveau présidium (2023-2024) de la Réunion Ministérielle, les échanges sur des questions diverses ainsi que l'adoption du présent rapport.

5.1. Examen et adoption des projets des documents suivants :

5.1.1. Manuel des procédures administratives, comptables et financières du Secrétariat Exécutif de la CCRS

Le manuel des procédures administratives, comptables et financières du Secrétariat Exécutif de la CCRS a été adopté par la 5^{ème} Réunion Ministérielle sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

- le recrutement du personnel du Secrétariat Exécutif par voie de concours ;
- la correction de formes qui y ont été apportées.

5.1.2. Règlement financier du Secrétariat Exécutif de la CCRS

Les principales observations faites par la 5^{ème} Réunion Ministérielle sont :

- Au titre III à la Section 1, reformuler l'article 15 comme suit:

Le Secrétaire Exécutif est l'Ordonnateur du Budget en recettes et en dépenses. En cette qualité, il est responsable de la gestion des finances de la CCRS.

Il peut déléguer cette fonction au Secrétaire Exécutif Adjoint. Dans ce cas, l'ordonnateur délégué du budget est responsable de la gestion des finances de la CCRS en cas d'absence ou d'empêchement du Secrétaire Exécutif.

- Au titre III à la Section 2 : dans l'article 19, ramener les opérations comprises entre 20.000.001 FCFA et 50.000.000 F CFA aux appels d'offres ouverts aux Etats membres au lieu des appels d'offre nationaux.

La 5^{ème} Réunion Ministérielle a adopté le règlement financier du Secrétariat Exécutif de la CCRS sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus.

5.1.3. Budget biannuel de fonctionnement, d'équipement d'investissement (2023-2024) du Secrétariat Exécutif de la CCRS

Après la présentation du budget biannuel 2023-2024, la 5^{ème} Réunion Ministérielle a recommandé que les contributions des Etats membres audit budget diminuent d'année en année tout en œuvrant pour que celles des partenaires techniques et financiers augmentent d'année en année.

La 5^{ème} Réunion Ministérielle a adopté le budget biannuel de fonctionnement, d'équipement d'investissement (2023-2024) du Secrétariat Exécutif de la CCRS sous réserve de la prise en compte de cette observation de fond.

5.1.4. Rapport global final de l'étude du mécanisme financier du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel dont le Fonds Climat Sahel en est l'outil opérationnel

Après la présentation des principaux résultats de l'étude du mécanisme financier du Plan d'Investissement Climat pour la Région du Sahel dont le Fonds Climat Sahel en est l'outil opérationnel, la Réunion Ministérielle a adopté le Rapport global final de ladite étude sous réserve de la prise en compte de la clé de répartition des contributions des Etats membres à définir avant la fin du mois de décembre 2022.

5.1.5. Projet de convention relatif à la mise en place du Fonds Climat Sahel

La 5^{ème} Réunion Ministérielle a adopté à son niveau le projet de convention relatif à la mise en place du Fonds Climat Sahel. Elle a également formulé une recommandation à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CCRS pour son adoption.

Le Ministre de la République Fédérale du Nigeria a par la suite porté à l'attention de la 5^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS, la volonté de son pays d'abriter le siège du Fonds Climat Sahel. Pour cela, il a indiqué que le Nigeria est disposé déjà à fournir des infrastructures complètes et équipées pour servir de siège au Fonds Climat Sahel.

5.1.6. Document relatif aux modalités des contributions des Etats membres pour la 1ère capitalisation du Fonds Climat Sahel ainsi que le fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Commission et du Fonds Climat Sahel

La 5^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS a recommandé à la Coordination Régionale la conduite de concertations avec les consultants ayant réalisé le Plan d'Investissement Climat pour la région du sahel (PIC-RS) et les experts nommés par chaque Etat membre afin de parvenir à une clé de répartition des contributions des Etats membres qui soit consensuelle et comprise de tous. A cet effet, la Réunion a entériné la tenue d'un webinaire virtuel qui regroupera ces parties prenantes susmentionnées avant la fin du mois décembre 2022.

Ainsi, la Réunion Ministérielle a adopté à son niveau le document relatif aux modalités des contributions des Etats membres pour la 1ère capitalisation du Fonds Climat Sahel ainsi

que le fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la Commission et du Fonds Climat Sahel sous réserve de la prise en compte des résultats des concertations sus mentionnées.

Elle a aussi formulé une recommandation au niveau de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement pour l'adoption de ces modalités.

5.1.7. Agenda provisoire, Projet de communiqué final et Projets de décisions de la deuxième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CCRS

La 5^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS a formulé les observations suivantes

- intégrer dans le Projet de Décision N°3, la part de contribution de chaque État membre ;
- supprimer la référence à la nationalité du Secrétaire Exécutif dans le Projet de décision N°4 pour garder le caractère régional du responsable de cet organe de la CCRS.
- intégrer dans les visas de tous les projets de décisions « Prenant note de la Réunion Ministérielle du virtuelle du 29 novembre 2022 »

La Réunion Ministérielle a ainsi adopté à son niveau lesdits documents sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus et ce, en prélude à leur soumission à la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement.

La 5^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS a convenu de recommander la tenue de la 2^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en février 2023 en marge de l'Assemblée Générale annuelle de l'Union Africaine.

5.1.8. Projets des Résolutions et Recommandations de la 5^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS

Les projets des Résolutions et Recommandations de la 5^{ème} Réunion Ministérielle de la CCRS ont été adoptés par la Réunion.

5.2. Mise en place du nouveau présidium (2023-2024) de la Réunion Ministérielle

La Réunion Ministérielle a adopté à l'unanimité la reconduction de la République du Niger à la présidence de ladite instance pour la mandature 2023-2024.

La Réunion a adressé ses vives félicitations à sa Présidente, Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa, Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification de la République du Niger, pour la bonne conduite des travaux.

5.3. Divers

Aucun point de divers n'a été discuté

5.4. Projet de Rapport de la 5^{ème} Réunion Ministérielle

La 5^{ème} Réunion Ministérielle a adopté le projet de rapport de ladite réunion et a mandaté sa présidente pour le parapher et le signer.

6. La Réunion Ministérielle a réitéré son soutien aux Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la CCRS, ainsi qu'aux Chefs d'Etat et de gouvernement des autres pays partenaires de la CCRS, pour leurs leaderships affirmés et leurs efforts conjugués dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et les autres défis subséquents au Sahel et en Afrique en général.
7. La 5^{ème} Réunion Ministérielle a adressé ses vifs remerciements à SEM Mohamed Bazoum, Président de la République du Niger, Président de la CCRS, pour le leadership que continue d'affirmer le Niger sous son impulsion dans le cadre de la conduite de l'opérationnalisation de la CCRS.
8. Mme GARAMA SARATOU RABIOU INOUSSA, Présidente de la 5^{ème} Réunion Ministérielle a clôturé les travaux après adoption du présent rapport par la plénière.

Fait à Niamey, le 29 novembre 2022

Pour la Réunion Ministérielle

La Présidente



Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification du Niger

